



ARR_0566_2025

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
 Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
 E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 13 PLACE VICTOR HUGO

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le code de la route,
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande écrite de Madame Dominique NIEL en date du 10 octobre 2025.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée d'un déménagement sis 13 Place Victor Hugo à Pont-Audemer.

ARRÊTE

Article 1 : Madame Dominique NIEL est autorisée à stationner au droit de l'immeuble sis 13 place Victor Hugo à Pont Audemer, un Renault Kangoo plus une remorque immatriculés BZ-876-KY, un Nissan Qashqai immatriculé DG-293-XT et Renault Master pour le compte de Monsieur HARNIEH, Brocanteur du Bel Air, présent également lors du déménagement, le Mardi 21 Octobre 2025 de 08h00 à 18h00.

Article 2 : La signalétique sera mise en place, avec copie de cet arrêté, par les services techniques communautaires, le lundi 20 octobre 2025, en fin de journée.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les services techniques communautaires et Madame Dominique NIEL sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification à l'intéressée.

Fait à Pont-Audemer, le 20 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

